

Questions et réponses

Avant la rencontre du 4 avril, les agents de la Ville et du CCAS étaient invités à poser des questions au maire. Il y a répondu point par point. Extraits.

La Ville va-t-elle prendre en charge en partie les frais de transport des agents ?

« Le décret rendant obligatoire cette prise en charge n'est pas encore sorti. Il imposera probablement un remboursement de 50 % du coût des abonnements aux transports en commun. Le DRH Patrick Séchet et un groupe de travail présidé par Pascal Moyson y réfléchissent dans le cadre d'un travail global sur le volet social (aide à l'accès à la mutuelle, tickets-restaurant, chèques-vacances, régime indemnitaire...) prenant en compte les contraintes budgétaires. Nous appliquerons cette mesure quand elle sera obligatoire,, mais, à titre personnel, je ne la trouve pas juste : elle signifie que plus on s'éloigne de la ville qui vous paye, plus on touche d'indemnité de transport. »

Peut-on espérer une augmentation des primes, la création d'un Cos (Comité des oeuvres sociales) à la place de l'Amicale et une prise en charge partielle du coût de la mutuelle ?

« Sur le régime indemnitaire, il n'y pas de raison de toujours donner plus à tout le monde si tout le monde ne le mérite pas. Par ailleurs, la situation budgétaire empêche toute augmentation du régime indemnitaire en 2009. Pour le Cos, nous sommes en train d'y réfléchir, mais cela ne suppose pas la suppression de l'Amicale. Si cela peut apporter plus d'avantages sans coûter plus cher, c'est une bonne idée.

Il y a des travailleurs pauvres et de la misère dans le personnel communal. La mutuelle est donc une question centrale. Si nous pouvons faire un effort supplémentaire, il faut aller dans cette voie. »

Peut-on bénéficier d'un « pont » le mardi suivant le lundi de Pâques ?

« N'exagérons pas : j'estime que votre nombre de jours de congé est suffisant. »

Quelles sont les obligations des responsables hiérarchiques ?

« S'ils sont mieux payés, c'est qu'ils ont des responsabilités plus importantes. Ils doivent donner l'exemple aux agents de leur équipe. Les relations entre cadres et agents doit être faite de respect mutuel. »

Le souhait de recruter un directeur général des services techniques (DGST) est-il toujours d'actualité ?

« Oui. La revalorisation de la fonction technique des services est dans notre projet et le recrutement d'un DGST en fait partie. Le recrutement se fera en interne ou en externe, à partir du profil de poste élaboré avec la DGS. »

Certaines décisions demandent l'accord de l'élu et du chef de service. Sous cette double hiérarchie, comment développer l'autonomie des agents ?

« Cela dépend de la question : si c'est un sujet technique, cela ne concerne que le service ; si la question est politique, cela relève de l'élu en lien avec le maire. »

En cas de grève, pourquoi pas organiser le service minimum dans les Cal plutôt que dans les écoles ? Pourquoi ne pas accepter uniquement les enfants dont les parents travaillent ?

« C'est dans la loi qui organise le service minimum. Je l'applique parce que je suis un élu républicain, même si cette loi m'apparaît incohérente et ne me plaît pas. Je ne suis pas d'accord pour accepter uniquement les enfants dont les parents travaillent. Il ne faut pas entrer dans la vie privée des gens »

Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière passant par un

changement de métier et de filière ?

« On doit essayer d'établir, dans le cadre du statut, un maximum de souplesse dans le changement de métier. Cela s'inscrit dans la volonté de prévoir la carrière professionnelle sur toute la vie active. »

Comment résoudre le problème de l'absentéisme et favoriser l'épanouissement au travail ?

« L'absentéisme peut avoir de nombreuses causes, à commencer par la maladie. Il arrive aussi, pour certains agents, que ce soit du " j'm'en foutisme ". Dans ce cas, il faut rappeler les règles et les appliquer avec rigueur.

L'épanouissement passe par le dialogue et un meilleur confort au travail. Nous y travaillons »

Un changement d'affectation suite à une suppression de poste peut-elle se dérouler avec plus d'humanité ?

« C'est déjà le cas. L'agent dont le poste est supprimé est reçu par le directeur des ressources humaines et, dans certains cas « sensibles », par mon directeur de cabinet qui lui proposent une nouvelle affectation. Nous allons continuer d'agir avec humanité dans la gestion de situations parfois difficiles. »

Est-il possible d'améliorer le chauffage à la ferme Dupire ? Quels services va-t-on installer dans les nouveaux bureaux proches de l'hôtel de ville ?

« Les services travaillent à une amélioration. Mais il faut considérer que la ferme Dupire est un équipement qui a fait son temps. La Ville va acheter des étages de l'immeuble voisin de l'hôtel de ville (où se trouve déjà la DRH) pour y installer des services. Nous y travaillons pour permettre de meilleures conditions de travail. »

Comment permettre l'accès de tous les agents à Intramuros ?

« Il y a un projet en ce sens : installer des ordinateurs en consultation libre dans les lieux de travail non équipés. Cela fait partie de notre

programme lié aux nouvelles technologies. »

Pourrait-il y avoir en mairie un lieu d'écoute où les agents pourraient faire part de leurs difficultés ?

« Il y en a déjà un avec le poste de la médiatrice. Il faut améliorer le suivi des situations en lien avec la directrice générale des services. Il est vrai qu'il existe des problèmes individuels, mais on ne va pas créer un espace collectif d'écoute. »

Un PPI (Plan pluri-annuel d'investissement) va-t-il être défini et communiqué aux services ?

« Bien sûr : nous avons dû le refaire. Un plan de ce type recense ce qu'il y a à faire. Mais il ne donne que le cadre : seul compte le budget voté par les élus chaque année. »

La propreté est l'affaire de tous. Pour l'instant elle est surtout celle des agents et des élus. Une campagne sur la propreté va-t-elle être menée auprès des Villeneuvois ?

« Nous le faisons tous les mois dans la Tribune. Il reste toujours des gens qui s'en fichent. Par rapport à la population, en tant qu'agents municipaux, vous avez une petite obligation de plus. C'est le travail de chaque agent que de concourir à la beauté et à la propreté de la ville pour laquelle il travaille. »

Une rencontre entre les agents du CCAS et les administrateurs du CCAS est-elle envisagée ?

« Les agents du CCAS font partie du personnel municipal, même s'ils travaillent pour cet établissement public. Je souhaite d'ailleurs que l'on impose la même rigueur aux structures para-municipales (CCAS, Maison de l'emploi, etc.) qu'aux services. Nous sommes tous dans le même bateau. Ils sont d'ailleurs aujourd'hui invités et, pour certains, présents. »

Un groupe de travail sur les Atsem

Plusieurs Atsem (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) avaient posé des questions en vue de la rencontre avec le maire. Des interrogations qui portaient notamment sur leurs relations avec les instituteurs : les Atsem sont en effet placés sous la double hiérarchie de la mairie et des enseignants. Autres sujets de préoccupation : les tâches estivales dans les écoles (gros nettoyage et service de restauration pour les enfants en centres de loisirs), l'organisation du service minimum les jours de grève, etc. Pour traiter toutes ces questions de manière globale, le maire a demandé la mise en place d'un groupe de travail consacré à la situation des Atsem. C'est pour lui un sujet majeur que d'éclaircir les situations et apporter des améliorations.